

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 10 juillet 2014 à 18 h,
sur convocation de Fanny NELATON Vice-Présidente.

Présents : Martine SOUQUET, Fanny NELATON, Michel HOSPITALIER, Lahcene BAAZIZ, Claude SEGUIER, Monique GUILLE, Michelle LESOURD, Ghislaine PEDOUSSAUT, Martine SOUQUET, Mickaële BOTT, Danielle CONDO, Josette MONTEL, Christian PERO.

Excusés : Patrice GAUSSERAND, Muriel FAVOT, donne pouvoir à Christian PERO, Bernard DOAT, Marie-Christine BOUTONNET.

Absents : Michèle RIEUX.

ORDRE DU JOUR

Validation du compte rendu précédent

Délibération Tarif repas à domicile

Attribution logements sociaux (2 logements)

Consultation des banques pour renouvellement de la ligne de trésorerie (information)

Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Aides financières (10 demandes)

Questions diverses

Compte-rendu du 12 juin 2014

Après intégration d'un droit de réponse de, Ghislaine PEDOUSSAUT en réponse à la déclaration de Michèle RIEUX

Adopté à l'unanimité

Délibération : Tarif repas à domicile

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de fixer les prix des repas livrés pour l'année 2014/2015

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE de fixer à :

7,30 € le prix du repas livré à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées dont les revenus du ménage n'excèdent pas 760 € par mois non imposables sur le revenu.

7,88 € le prix du repas livré à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées dont les revenus du ménage sont supérieurs ou égal à 760 € par mois mais non imposables sur le revenu.

8,80 € le prix du repas livré à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées et imposables sur les revenus.

Ces augmentations seront applicables à compter du 1^{er} Septembre 2014 et les montants seront inscrits au compte 7088.432 du Budget C.C.A.S.

DONNE POUVOIR à la Présidente de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de la présente.

Monsieur le Receveur Percepteur est chargé de faire respecter la présente délibération.

Adoptée

Attribution logements sociaux (2 logements)

Après discussion sur les critères d'attributions et le mode de décision, un classement permet d'attribuer les 2 logements.

Consultation des banques pour renouvellement de la ligne de trésorerie

Les membres du Conseil d'administration sont informés du recours à une avance de trésorerie d'un montant de 180 000 € qui arrive prochainement à terme. Cette ligne de trésorerie représente l'avance de deux mois de salaire et fonctionnement. En effet les diverses caisses chargées du paiement d'une partie des heures des aides à domicile payent à 2 ou 3 mois voire plus pour certaines. La consultation des banques est lancée le Conseil devra dès début septembre se prononcer sur les propositions.

Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Après discussion et amendements un nouveau règlement sera proposé au vote au prochain Conseil

Aides financières

10 demandes ont été étudiées.

8 demandes ont été accordées pour un montant de 1813,98 €

2 demandes ont été rejetées.

Depuis le début de l'année 2014, les aides attribuées s'élèvent à 6775.33€ secours divers et 5750 € en ticket service eau.

Questions diverses

Un rapide compte rendu de la visite des logements gérés par le CCAS est fait.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu début septembre.

La séance est levée à 22h par la Vice-Présidente

Fanny NELATON
Vice-Présidente

